



École Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard
Boucherville (QC) J4B 3E5

Centre
de services scolaire
des Patriotes
Québec

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

AVIS DE CONVOCATION

Séance ordinaire du conseil d'établissement du 27 février 2024, à 18 h 30, en virtuel (TEAMS)

PRÉSENCES (10) :

Madame Mélissa Benoît, membre parent;
Madame Andrea Haristoy, membre parent;
Madame Catherine Plante, membre parent;
Madame Sophie Boulay, membre parent;
Madame Marie-Hélène Boudreau Picard, substitut parent;
Madame Maude Châtillon, enseignante;
Madame Pascale Darveau, enseignante;
Monsieur Luc Lapierre, enseignant;
Madame Marie-Ève Roussel, représentante du soutien;
Madame Sylvie Landry, directrice.

ABSENCES SIGNIFIÉES (2) :

Madame Geneviève Lahaie, membre parent;
Madame Hélène Éthier, technicienne au service de garde.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
Madame Benoît souhaite la bienvenue. Elle constate le quorum à 18 h 32.
- 2. Revue et adoption de l'ordre du jour**
Madame Benoît propose l'adoption. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-33

- 3. Revue et approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024**
Madame Benoît propose l'adoption du procès-verbal du 30 janvier 2024.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-34

- 4. Suivi à la dernière rencontre;**
Les points nécessitant un suivi sont déjà à l'ordre du jour.

5. Parole au public;

Pas de public. Le membre représentant du comité de parents du centre de services scolaire des Patriotes (ci-après le CSSP) ne pouvait être présent comme annoncé. Nous supposons que ce représentant sera présent à la prochaine séance.

6. Points de décision;

6.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation, approbation;

L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, et son actualisation proposés par la directrice de l'école.

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la directrice envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la directrice auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci.

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible.

La directrice a présenté le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

La directrice présentera les alignements en lien avec la violence à caractère sexuel lorsque le ministère les aura envoyés. En lien avec le sujet, la directrice informe les membres qu'un sondage sur le sentiment de sécurité sera réalisé auprès des élèves au mois de mai.

Les membres échangent sur la façon de transmettre l'information aux parents et aux enfants afin que ces derniers puissent mieux détecter des situations à dénoncer et qu'ils n'hésitent pas à se tourner vers un adulte de confiance pour lui en parler.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2023-2024;

Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est disponible sur le site Internet de l'école.

6.2. Choix du photographe, approbation;

La proposition de garder le même photographe, monsieur Dubé, pour une année supplémentaire a été approuvée à la majorité par courriel. Le photographe propose pour l'année prochaine de prendre les photos à l'intérieur avec une toile de fond en arrière-plan.

Les membres échangent au sujet des attentes et des concepts des années précédentes. La directrice fera part des commentaires des membres au photographe.

Madame Plante propose que le service de photographe scolaire par monsieur Dubé soit reconduit pour l'année scolaire 2024-2025.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-36

6.3. Suivi des campagnes de financement et fonds à destination spéciale, approbation;

Madame Landry explique que l'argent du fonds à destination spéciale doit être attaché à un projet, c'est-à-dire qu'un numéro de projet doit y être associé. Les niveaux ou les cycles ont déterminé certains projets. Pour le préscolaire : Ateliers de Philippe Néron; au 1^{er} cycle : Caroline Mérola; au 2^e cycle : Matériel pour des ateliers dans les classes; au 3^e cycle : Voyage à Québec.

La directrice demande aux membres d'approuver que le numéro de projet « FDSÉCOLE » soit attribué au solde non utilisé du fonds à destination spéciale pour l'année 2023-2024.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Landry, il est résolu :

D'APPROUVER à l'unanimité le numéro de projet.

CÉ-2023-2024-37

7. Points d'information et de discussion

7.1. Consultation des parents pour le choix du traiteur, discussion;

Une consultation sera faite auprès des parents, et des élèves, pour sonder leur appréciation du traiteur actuel afin de déterminer si l'année prochaine l'école gardera les services du traiteur « Le Lunch » ou bien si l'école retournera avec le 2^e choix qui était « Les Petits Chefs ». Un formulaire Forms sera envoyé aux parents d'ici la fin de la semaine et ils auront trois semaines pour y répondre. Madame Landry présente les questions apparaissant sur le formulaire « Satisfaction des parents et des enfants à propos du traiteur scolaire ». Discussion au sujet des questions posées et des parents visés par le sondage.

7.2. Formation obligatoire, suivi;

Rappel aux membres du conseil de faire la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement disponible en ligne.

7.3. Aide à la classe, informations;

Une personne par cycle a été embauchée comme aide à la classe. Les aides vont en classe selon les besoins. On peut au besoin remanier l'horaire. Madame Boulay : est-ce que les enseignants sont satisfaits, est-ce que ça fait une différence chez les élèves? Madame Châtillon : ça aide pour les transitions, l'oubli de matériel, la gestion de conflits, etc.

7.4. Lancement des nouveaux logos, information et approbation;

L'événement aura lieu avant la semaine des services de garde pour ne pas empiéter sur les examens de fin d'année. La date provisoire retenue est le vendredi 17 mai à la 4^e période. L'événement se fera en deux parties : pique-nique familial à la fin de la journée (16 h à 18 h) et durant les heures de classe : discussion dans les classes sur l'interprétation du logo, visionnement d'une vidéo de la créatrice du logo, participation des enfants à une mosaïque dans le gymnase. Le soir, présentation de la mosaïque assemblée par les enfants durant la journée.

La boutique en ligne pour se procurer des articles avec les nouveaux logos sera accessible au retour de la relâche. Discussion sur les modalités de commandes et de livraisons. Présentation par monsieur Lapierre des produits disponibles à l'effigie de l'école et des Huskies. Proposition d'effectuer un tirage d'un objet promotionnel par classe, possiblement avec l'argent du fonds à destination spéciale. Madame Boulay : proposition d'offrir un porte-clés à l'effigie du logo à chacun des élèves.

Discussion entre les membres sur la possibilité de récolter des dons lors de l'achat d'articles promotionnels sur la boutique en ligne.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Landry, il est résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER la tenue d'une campagne de financement visant à solliciter et à recevoir des dons afin de financer des projets pour les élèves en demandant une contribution de 2 \$ supplémentaires par article promotionnel acheté sur la boutique en ligne;

La proposition est approuvée à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-38

7.5. Critères de sélection de la direction;

Chaque année, les membres doivent se réunir à huis clos pour discuter des critères de sélection pour nommer le directeur ou la directrice de l'école. Ce point de décision pourrait avoir lieu à la rencontre du mois de mars.

8. Parole à la représentante du service de garde;

En l'absence de la représentante du service de garde, rien n'est à noter à ce point.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement;

Madame Haristoy : suivi concernant les objets perdus. Discussion sur la bonne façon pour les élèves et les parents de récupérer les objets perdus qui sont à l'école. Idéalement avant la semaine de relâche.

Activité récompense à l'école ce vendredi : activités dans tous les locaux. Les spécialistes vont superviser les déplacements.

10. Parole au public;

Pas de public.

11. Parole à la direction;

Madame Landry remercie le personnel, qui est engagé et compétent. Semaine de la persévérance scolaire : deux élèves de 6^e année seront reconnus en présence de leurs parents pour leur persévérance à la 5^e période ce vendredi.

12. Correspondance

- Critères de sélection de la direction
- Courriel du comité de parents du CSSP
- Rappel de la formation obligatoire des membres du CÉ

13. Levée de la séance

Monsieur Lapierre propose la levée de la séance à 20 h 17.

CÉ-2023-2024-39



Mélissa Benoit, présidente



Sylvie Landry, directrice

